Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260320-20230307-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026-03-07

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, à 20 heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE.

Étaient présents : MM. BOIXIERE David, Mme MEHEUST Véronique, HULAUD Jean-François, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, M. OGER Bernard, Mme LEMARCHAND Christelle, M. DURNERIN Laurent, Mme PRIE Nathalie, M. VANNOOTE Dominique, Mme BLIN-VEAUDELET Christelle, M. GUINARD Jérôme, Mme FURET Aurélie, M. PALAHNIUK Don-Dee, Mme AUBRY Solène, M. GUICHARD Vivien, Mme VAUDELET Azéline, M. MARIE Jean-Claude, Mme BARDIN Chloé, M. PERCHE Julien, M. GOUBLY Nicolas, Mme ROQUES Bénédicte.

Secrétaire de séance : M. Vivien GUICHARD.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée :
- M. HULAUD Jean-François
- Mme MEHEUST Véronique
- M. OGER Bernard
- Mme VAN DIEN Françoise
- M. JUIN Didier
- Mme LEROUX Marie-Pierre

Il est procédé à l'élection sous le contrôle de Mme Chloé BARDIN et M. Julien PERCHE, assesseurs désignés par le conseil municipal.

Résultats du premier tour de scrutin :
- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 22
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 12

La liste menée par M. Jean-François HULAUD obtient 21 suffrages. Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant la liste conduite par M. Jean-François HULAUD. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 mars 2026.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
22690

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue